

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de Septembre, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Longèves, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CCVSA 09/15	CHOLLET Joël	BENET	
	MILLET Martial	FAYMOREAU	
	ROBIN Noël	LIEZ	
	GELOT Jean-Marie	MAILLE	
	GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
	GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
	CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	
	CHEVALIER Jean-Claude	VIX	
	BAUDOUIIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CCSVL 06/14	METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS	
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
	LEGERON Joël	ILE D'ELLE	
	GANDRIEUAU James	STE PEXINE	
	DAVID Laetitia	VOUILLE LES MARAIS	
CCPFV 14/22	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	
	BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
	BIENVENU Alain	LE LANGON	
	MAROT Roger	LONGEVES	
	LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
	BOBINEAU Joël	MERVENT	
	RIDEAU Daniel	MONTREUIL	
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN	
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE	
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
	BAUDRY Yves	SERIGNE	
CCPLC 05/10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY	
	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
	CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
	GUÉNION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Total délégués présents : 34/64			
POUVOIRS	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE	à LANDAIS Bernard
	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	à BOULARD Stéphane
	ARNEAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à CHARPENTIER Arnaud
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	à MAROT Roger
	MOREAU Yannick	DAMVIX	à ROBIN Noël
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	à GUILLON Denis
	MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	à DAVID Laetitia
Total présents et représentés : 41/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

### **OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) – DELIB N°62/CS 23 SEPT 2024**

Monsieur le Président précise qu'à partir du 1<sup>e</sup> janvier 2025, les employeurs publics ont l'obligation de proposer et de financer à hauteur de 50% une participation à la Protection Sociale Complémentaire de leurs agents qui souhaitent souscrire et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 une obligation de proposer une complémentaire santé.

Plusieurs centres de gestion se sont regroupés pour lancer un Appel d'offres afin de proposer aux collectivités un contrat avantageux. Nous avons été informés par le CDG 85 que c'est Territoria Mutuelle qui a été retenue. Ils proposent un contrat avec adhésion obligatoire, c'est-à-dire que les agents n'ont pas le choix que d'adhérer.

Un débat s'instaure sur le caractère obligatoire pour tous les salariés du SMVSA sans se préoccuper si ces deniers ne sont pas eux même couverts par d'autres systèmes assuranciers.

Afin de pouvoir laisser le choix aux agents d'adhérer ou non, nous allons solliciter plusieurs prestataires pour répondre aux mieux aux besoins de notre collectivité et de nos agents.

Une décision pourra être prise en fonction des différentes propositions lors du prochain Comité Syndical.

#### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité moins deux abstentions des membres présents et représentés :**

- Décide de répondre favorablement à la mise en place de la protection sociale complémentaire ;
- Demande à ce qu'une consultation des salariés soit effectuée pour savoir si tout ou partie souhaite y adhérer et sous quelle formule ;
- Autorise le président :
  - A mettre en Œuvre le PSC et à signer les documents nécessaires ;
  - En fonction de la consultation des salariés, à contractualiser soit sous la formule proposée par le Centre de gestion 85 soit une autre structure après mise en concurrence des différents prestataires.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER